



MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT-URSN

DÉPARTEMENT DU CHER
Arrondissement de BOURGES

ARRETE DE VOIRIE

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande datée du 30 juillet 2025 présentée par monsieur Théo DESCAUSE de la société SOGEA NORD OUEST TP TSA 70011 Chez Sogelink 69134 Dardilly cedex, sollicitant l'occupation du domaine public du **28 juillet au 13 août 2025 pour des travaux de branchement d'eaux usées et d'eau potable,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ; L.2213-1 à L.2213-6,

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'exécution des travaux projetés et d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion des travaux cités ci-dessus situés **rue de l'Eglise** à La Chapelle Saint-Ursin, la circulation des véhicules sera interdite. Les lieux **devront être restitués à l'identique une fois les travaux réalisés.**

Article 2 : La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur et la copie du présent arrêté sera affichée sur le lieu de son exécution.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis, pour exécution :

- au Commissaire général, Directeur départemental de la police nationale du Cher,
 - au service de la police municipale,
 - au demandeur,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 01 août 2025

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin
le 01-08-2025

